



RECEVOIR DES SOINS MÉDICAUX DANS D'AUTRES PAYS

Les voyageurs canadiens reçoivent des soins médicaux à l'étranger pour différentes raisons. Ils peuvent nécessiter des soins médicaux lors d'une urgence médicale, comme une blessure ou une maladie. Les blessures sont la principale cause d'incapacité et de décès chez les voyageurs. Ils peuvent voyager spécifiquement pour recevoir des soins médicaux dans d'autres pays. C'est ce qu'on appelle souvent le « tourisme médical ».

Il existe des risques si vous recevez des soins médicaux à l'étranger, qu'ils soient facultatifs ou non. Vous êtes seuls si vous décidez de le faire. Il est important de se rappeler que les pratiques médicales, les normes en matière de santé et les mesures de prévention des infections dans d'autres pays peuvent différer de celles du Canada. Par conséquent, les soins médicaux peuvent être de qualité moindre.

QU'EST-CE QUE LE TOURISME MÉDICAL?

Le « tourisme médical » désigne le fait de voyager dans d'autres pays pour recevoir des soins médicaux. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le tourisme médical, consultez le guide *Un bon départ – Un guide santé à l'intention des voyageurs canadiens* à Voyage.gc.ca.

Avant de partir, vous devrez faire des recherches afin de connaître les normes de l'établissement de soins de santé et l'autorisation du fournisseur de soins de santé dans le pays de destination. Déterminer comment les services et les établissements médicaux sont accrédités et s'ils sont règlementés. Vérifier l'autorisation de l'établissement et du fournisseur de soins de santé, et rechercher tous plaintes, commentaires, rapports et évaluations. Même si vous recherchez l'établissement et le personnel au fond, il n'y aucune garantie que votre expérience correspondra à l'information que vous avez trouvé.

Soyez conscients des implications de recevoir des soins médicaux à l'étranger et préparez-vous. Par exemple :

- Les services médicaux de certains pays pourraient ne pas procéder à des analyses sanguines pour détecter des infections transmissibles par le sang telles que l'infection à VIH ou l'hépatite B. Dans certaines régions où l'on signale des cas de paludisme, il peut y avoir un risque de contracter cette maladie à partir des banques de sang locales. Évitez de recevoir des transfusions, sauf en cas d'urgence.
- Sachez qu'il existe plusieurs bactéries multirésistantes aux médicaments dans les hôpitaux ou les établissements de santé partout dans le monde.
- Des personnes vulnérables peuvent être contraintes au don d'organes sans y avoir consenti formellement. Pour cette raison, le « tourisme de transplantation » et la vente d'organes sont illégaux dans de nombreux pays.



RECOMMANDATIONS

Consultez un fournisseur de soins de santé ou visitez une clinique santé-voyage, de préférence six semaines avant votre départ.

- Apportez une trousse de produits de santé pour le voyage.
- Lorsque vous planifiez votre voyage, soyez prêt à la possibilité que vous pourriez avoir besoin de recevoir des soins médicaux à l'étranger.
 - Faites-vous vacciner contre l'hépatite B.
 - Évitez de recevoir des injections et des transfusions, sauf en cas d'urgence.
- Souscrivez une assurance de voyage multirisque qui couvre les interventions médicales à l'étranger. Il se peut que votre carte d'assurance-maladie provinciale/territoriale ne couvre pas les coûts de vos soins de santé. Pour obtenir de plus amples renseignements pour choisir une police d'assurance-maladie de voyage appropriée, consultez le guide *Un bon départ – Un guide santé à l'intention des voyageurs canadiens*.
- Discutez de votre plan de traitement médical avec votre fournisseur de soins de santé avant votre départ, puis faites un suivi à votre retour au Canada.
 - Renseignez-vous sur les soins de suivi que vous devrez recevoir dès votre retour au Canada, après l'intervention, pour vous assurer que vous pourrez les obtenir lorsque vous serez de retour au pays.
- Si vous subissez une chirurgie dans un autre pays, discutez avec votre fournisseur de soins de santé des risques posés par un voyage en avion après une chirurgie.
- Rapportez des copies de vos dossiers médicaux à votre fournisseur de soins de santé au Canada, y compris l'information sur les médicaments qui vous ont été administrés, les résultats de vos tests médicaux et une description des interventions que vous avez subies.
- Renseignez-vous sur l'origine des organes et des tissus si vous devez subir une greffe à l'étranger.
- Vous devriez consulter un fournisseur de soins de santé afin de subir un examen médical à votre retour au Canada si vous :
 - souffrez d'une maladie chronique (par exemple d'une maladie cardiovasculaire, du diabète ou d'une maladie respiratoire) et que vous remarquez un changement de votre état de santé.
 - présentez des symptômes de maladie à votre retour à la maison, par exemple de la fièvre, une diarrhée persistante, de la jaunisse (jaunissement de la peau), une affection cutanée, une infection urinaire/génitale ou des vomissements.
 - avez reçu un traitement antipaludéen pendant votre voyage.

LIENS CONNEXES

Assistance – Maladie ou blessure en voyage :

www.voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/malade-blesse

Si vous tombez malade après votre retour au Canada :

www.voyage.gc.ca/retour/malade/